



COMPTE RENDU
Réunion du Comité syndical du
07 mars 2017 à 18h30

*Lieu : Salle des fêtes d'Aoste - Route de Belley -
38490 Pont de Beauvoisin*

Le Comité Syndical a été convoqué en séance ordinaire le 24 Février 2017 et publication en a été faite à la porte du siège du Sictom du Guiers. La séance se tient dans la salle des fêtes d'Aoste, route de Belley.

A 18h40, Monsieur Pagniez, Président, ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux « nouveaux élus ».

Monsieur Pagniez salue cordialement l'assemblée. Il rappelle que le SICTOM est un syndicat important car les Communautés de Communes et les Communes sont directement concernées par le tri des déchets.

Monsieur Pagniez rappelle que les 2 Communautés de Communes ont délégués la compétence « Ordures Ménagères » au Sictom du guiers. À la suite de la réforme Territoriale, la communauté de communes des Vals du Dauphiné est venue se substituer à la communauté de communes des Vallons du guiers. Lors du conseil communautaire du 23 Février, elle a désigné ses représentants au syndicat, dûment convoqués à la présente réunion du Comité Syndical du SICTOM DU GUIERS.

Installation du Comité Syndical

M. Pagniez qui précise que l'EPCI est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres. Pour sa part, le SICTOM DU GUIERS agit pour 2 adhérents représentant 25 750 habitants selon le recensement général de la population de 2016 (DGF).

La représentation au sein du Comité-Syndical est fixée comme suit :

- 2 élus par Commune, soit 44 membres du Comité Syndical, dont la liste, après élection au sein des Communautés de Communes respectives s'établit comme suit :

COMMUNES	DELEGUES
AOSTE	Roger MARCEL, Pierre PERROD
CHIMILIN	Jean-Raymond BACLET, Jocelyne BONNET
GRANIEU	Raymond COQUET, Raymond GIRERD-CHANET
PONT DE BEAUVOISIN 38	Catherine ANGELIN Michel GALLICE
PRESSINS	Didier RABATEL Serge REVEL

ROMAGNIEU	Marc RIBET Bernard TRILLAT
ST ALBIN DE VAULSERRE	Yves CLAUZON Fabien GALLICE
ST JEAN D'AVELANNE	Bruno PETETIN Jean-François PILLAUD TIRARD
ST MARTIN DE VAULSERRE	Isabel MUSY Sylviane RIVOIRE
AVRESSIEUX	Martial CATTAUD Olivier WALLE
BELMONT-TRAMONET	Nicolas VERGUET Marie-Christine BOURBON
CHAMPAGNEUX	Georges CAGNIN Gilles CANAS
DOMESSIN	Gérard BLONDON Claude LEASAGE
GRESIN	Jean-Claude BONNARD Lucie PULLIAT
LA BRIDOIRE	Roger BOVAGNET PASCAL Colette LASHERME
PONT DE BEAUVOISIN 73	Daniel LOMBARD
ROCHEFORT	Jean-Pierre GIROD Guillaume GEORGE
ST BERON	Jacqueline LEMAIRE Sabrina SOARES
ST GENIX SUR GUIERS	Michel BAVUZ Jean-Claude PARAVY
STE MARIE D'ALVEY	Florent BRET Jean-françois DELAIGUE
ST MAURICE DE ROTHERENS	Gilbert GROS Nicolas AVRAIN
VEREL DE MONTBEL	Paul BERTHIER Christian CEVOZ-MAMI
Total CC Val Guiers	12 664
Total CC Vals du Dauphiné	13 086
Total Communes SICTOM	25 750

M. Roger MARCEL, vice-président aux Vals du dauphiné souligne que les délégués au SICTOM du Guiers sont proposés par les communes elle-mêmes. Lors du vote pour valider la désignation par les Vals du Dauphiné des précédents délégués il a été souligné qu'il était possible de modifier ces désignations. N'ayant eu aucun changement il est souhaitable que les personnes engagées soient présentes régulièrement.

23 personnes étant présentes le quorum est atteint, la séance peut valablement se dérouler.

M. Pagniez invite l'assemblée à procéder au choix du secrétaire de séance.

Mme Angelin est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Election des Vice-Présidents

M. le Président cite l'article L.5211-10 du CGCT qui précise : « Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci. »

Les Vice-Présidents du SICTOM assument d'importantes délégations qui correspondent aux nouveaux dispositifs de collecte et à la tarification incitative, au suivi des opérations engagés dans le cadre de la réduction des déchets organiques, à la communication importante en période de changement important et à l'optimisation des déchèteries.

Par conséquent, M. Pagniez rappelle que le nombre de Vice-présidents a été fixé à 4 le 15 mai 2014, conformément à la volonté de la majorité des Communautés de Communes qui composent le syndicat mixte.

Les délégations sont les suivantes :

- 1^{er} Vice-Président : Nouveaux dispositifs de collecte-Tarifification incitative
- 2^{ème} Vice-Président : Compost
- 3^{ème} Vice-Président : Communication
- 4^{ème} Vice-Président : Déchèteries

Il rappelle également que le Bureau Syndical est composé de 6 membres avec Mesdames Bourbon et Pulliat.

M. Pagniez invite donc l'assemblée à procéder à l'élection des 1^{er} et 3^{ème} Vice-présidents, mandats vacants suite à la création des Vals du dauphine.

M. Pagniez demande à l'assemblée les modalités de vote qu'elle souhaite adopter : vote à bulletin secret ou vote à main levée. L'assemblée choisit le vote à main levée.

Election du premier Vice-Président

M. Pagniez propose au Comité Syndical la candidature de M. Roger MARCEL, Maire d'Aoste, Délégué à la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné, au poste de premier Vice-Président chargé des Nouveaux dispositifs de collecte – Tarifification incitative. Aucune autre candidature n'est présentée.

Premier tour de scrutin :

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour : 24 voix, unanimité

A obtenu :

M. Marcel Vingt quatre voix (24)

M. Marcel ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

Election du 3^{ème} Vice-Président

M. Pagniez propose au Comité Syndical la candidature de M. Michel GALLICE, maire-adjoint de Pont de Beauvoisin 38, Délégué à la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné, au poste de troisième Vice-Président chargé de la communication. Aucune autre candidature n'est présentée.

Premier tour de scrutin :

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour : 24 voix, unanimité

A obtenu :

M. Gallice Vingt quatre voix (24)

M. Gallice ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

2.Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le SICTOM DU GUIERS est soumis au Code des marchés publics. En conséquence, il doit se doter d'une commission d'appel d'offres.

En date du 30/06/2016, par application du décret du 25/03/2016 relatif aux marchés publics, pris en application de l'ordonnance du 23/07/2015, le comité syndical avait recomposé la commission d'appel d'offre : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants en plus du président de la commission.

Cette liste de 10 personnes a été organisée comme suit :

- pour les titulaires : Jean-Raymond Baclet, Michel Bavuz, Marie-Christine Bourbon, Michel Gallice, Roger Marcel
- pour les suppléants : Nicolas Avrain, Gérard Blondon, Florent Bret, Isabel Musy, Jean-Claude Paravy

L'ensemble de la commission d'appel d'offre est renouvelée à l'identique, à l'unanimité

3.Préparation de la formation des commissions de travail

M. PAGNIEZ propose d'adresser la liste des commissions de travail à tous les membres du Comité Syndical. Chaque membre pourra valider ou non sa précédente inscription dans les commissions. La composition définitive des commissions pourra être arrêtée lors de la prochaine réunion du Comité Syndical, le 27 mars 2017 à 18h30.

4.Élection des délégués du SICTOM auprès du SITOM NORD ISERE

M. le Président propose désigner deux délégués supplémentaires (Vals du dauphiné) pour siéger au sein du SITOM Nord Isère (syndicat de traitement des ordures ménagères).

Le rôle des délégués est de représenter le Sictom du Guiers dans l'assemblée du SITOM Nord Isère en siégeant à l'assemblée générale 4 fois par an.

Les 4 précédents élus

M. Jean PAGNIEZ / Président

Mme Catherine ANGELIN

M. Daniel LOMBARD

M. Jean Claude PARAVY

Il faut désormais 5 représentants, le nombre d'habitants ayant dépassé les 25001

Mme Angelin se représente. M. Jean Raymond Baclet propose sa candidature.

A l'unanimité, l'assemblée approuve les candidatures de Mme Angelin et de M. Baclet.

5.Élection des délégués du SICTOM à l'association AMORCE

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Précédent représentant : M. Pagniez et **Mme RIVOIRE**

En l'absence de Mme RIVOIRE la décision est reportée au prochain comité syndical

6.Résultats 3^{ième} caractérisation des ordures ménagères

Le Président rappelle que dans le cadre du dernier marché de collecte, la société titulaire avait proposé la réalisation d'une caractérisation sur les ordures ménagères par an.

La troisième caractérisation a eu lieu le 10 février 2017 et concernait les conteneurs enterrés ordures ménagères des communes de Pont de Beauvoisin.

Ce choix a été fait pour plusieurs raisons :

- En 2014, la 1^{ère} caractérisation OMr concernait déjà les communes de Pont de Beauvoisin et avait mis en évidence une forte proportion d'emballages dans les OMr ;
- En 2015 et 2016, des conteneurs enterrés ont été installés et ont été l'occasion d'une communication en porte à porte à ce sujet mais également rappelant les consignes de tri ;
- Le suivi des quantités d'emballages triés au moyen des conteneurs enterrés d'apport volontaires met en avant une augmentation de 15 % pour les communes de Pont de Beauvoisin.

Ces évolutions mettent elle en avant une meilleure participation au tri des emballages ? et donc une baisse de leur proportion dans les OMr.

C'est que nous avons tenté de déterminer avec cette caractérisation

Composition de nos poubelles



Flux évitable	2014	2017
Déchets de déchèterie	2%	4%
Textiles, linges et chaussures	4%	2%
Emballages ménagers	17%	24%
Déchets alimentaires	20%	16%

Incinérables

57 % >> 54 %

Les résultats n'amènent qu'à de nouvelles questions : la quantité d'emballages non triée est toujours aussi voir plus importante qu'en 2014 (24% contre 17% en 2014).

La hausse observée proviendrait elle d'apports extérieurs.

La quantité de bio-déchets bien qu'en baisse souligne le fait que les habitants des centres-villes n'ont pas de solutions pour ce type de flux. Des expériences de composteurs de quartiers se développent et pourraient être une réponse.

Une discussion s'engage alors sur le constat que partout où sont installés des conteneurs enterrés ou semi enterrés les quantités de déchets drainé par ces sites sont importantes. En centre ville, les personnes de passage pour leur travail en journée « en profitent » pour se défaire de leurs emballages plutôt que de s'arrêter sur la route. A certains endroits comme ST Béron, la situation des conteneurs est tellement idyllique que désormais il manque un conteneur Omr pour faire face à la quantité de d'ordures ménagères apportées avec les emballages : le stationnement peut être fait en tout sécurité, il est idéalement placé pour ceux qui prennent le train au croisement de route emprunté pour se rendre en Chartreuse, ...

M. Baclet souligne qu'en ville il est plus difficile de trier. La consommation courante est plutôt issue de supermarché où tout est sur-emballé.

M. Canas interroge l'assemblée pour savoir si la mise en place d'une taxe incitative ne serait pas bonne pour encourager les habitants au tri ?

M. Pagniez répond en prenant l'exemple de la communauté de communes du Lac d'Aiguebelette. Sur le territoire de cette communauté de communes voisine, à l'instauration de ce type de taxe, il a été visiblement remarqué une baisse des ordures ménagères. Mais ces déchets sont retrouvés à Chambéry, à St Béron, à Avressieux, à La Bridoire...les usagers trouvent de nouvelles solutions pour se débarrasser de leurs ordures. Concernant le coût : le

SICTOM du guiers rend un service à hauteur de 85€/hab environ quand, à Aiguebelette ce service est facturé 120€/hab. Il n'a pas été constaté d'augmentation significative des emballages triés. Ces coûts sont le reflet des coûts des systèmes à mettre en place : bacs, puces, lève conteneurs avec pesée...

Cette taxe est suivie par les services de la communauté de communes et il y a de nombreux impayés que la collectivité doit supporter.

Le Sictom du Guiers doit attendre que des systèmes plus intelligents soient proposés avant de se lancer.

En 2016, le tonnage des ordures ménagères a encore baissé, de 1% par rapport à 2015. La communication, notamment en porte à porte de Bernard, les installations de CE/CSE, la conteneurisation font un éclairage sur les déchets : le tri augmente !

Depuis 5 ans, le taux de TEOM baisse notamment grâce à l'augmentation de la part d'emballages triés.

Marc RIBET souligne qu'il est donc nécessaire de communiquer plus sur le tarif et de souligner que plus on trie moins on paie. M. Pagniez précise que ces informations sont bien inscrites sur le site internet du Sictom du guiers et relayés par Bernard Pélissier. Elle aurait sa place dans les bulletins communaux et les sites internet des communes.

L'usager ne doit pas regarder le montant de sa taxe foncière mais bien uniquement celui de la TEOM voir même que le taux car le montant évolue selon la valeur du bien immobilier lui-même (fortes augmentation en cas d'agrandissement par exemple !).

7. Divers

M. Roger MARCEL précise que la CC des Vallons du Guiers soutenait précédemment les communes dans l'organisation matérielle de la journée environnement le dernier WE de Mars en fournissant des gants, sacs poubelles voir mêmes de pinces à déchets. Des communes iséroises désireuses d'organiser cette journée le 25/03/2017 sollicitent la participation du Sictom, non pas pour le coût engagé mais la communication apportée.

M. Pagniez accepte et mettra à disposition des gants et des sacs poubelles, à raison de ¾ rouleau de sacs de 100 L et une trentaine de paire de gants. Pour ceux qui le souhaitent des sacs de tri peuvent également être fournis

PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL le 27 mars 2017 à 18h30, vote du budget